

Etude sur la place des Activités Physiques et Sportives dans les Contrats de ville et les Contrats de ruralité

Auvergne-Rhône-Alpes

Note – Premiers résultats

Note adressée aux territoires concernés par un Contrat de ville et / ou un Contrat de ruralité

Rédaction de la note par Pluricité – Emoha, en lien avec la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes

Une note pour accompagner la finalisation des travaux de l'étude

Une étude a été lancée par la DRDJSCS en lien avec les réflexions engagées dans la perspective du Schéma régional de développement du sport, pour :

Comprendre

... comment les Activités Physiques et Sportives (APS) prennent leur place dans les Contrats de ville et les Contrats de ruralité en Auvergne-Rhône-Alpes

Identifier

... comment renforcer la prise en compte des APS dans ces Contrats et leur territoire

L'étude s'appuie 1/ sur une lecture exhaustive des 45 Contrats de ville et des 63 Contrats de ruralité existants et 2/ sur une enquête réalisée auprès des territoires au mois de septembre 2018 (collecte d'un peu plus de 50 réponses).

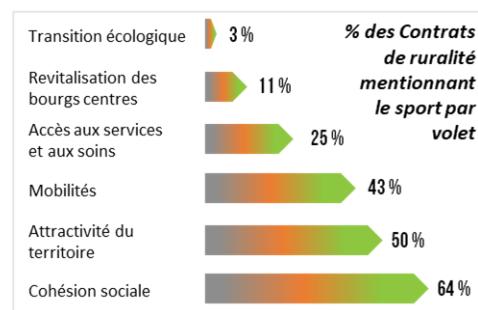
La présente note présente les principaux résultats de l'étude (synthèse des analyses issues de la lecture des Contrats et de l'enquête auprès des territoires, *le présent document sous format PDF*) et s'accompagne d'un lien interactif (cf. mail) pour permettre de partager une analyse sur les pistes de travail à privilégier (avec une grille de priorisation des pistes de travail ainsi qu'un espace de contribution ouvert pour apporter vos avis et idées complémentaires).

La synthèse des premiers résultats de l'étude

La prise en compte du sport dans les Contrats – Les intentions initiales

La lecture des Contrats ne livre pas deux réalités, « l'une des villes et l'autre des champs », diamétralement opposées. Les territoires sont traversés par des tendances et des problématiques qui peuvent souvent concorder, tant sur l'évolution des pratiques, les freins et leviers qui s'y rapportent, que la situation des acteurs sportifs ou l'organisation territoriale du sport (plus encore interrogée par la nouvelle carte territoriale). Mais les Contrats de ville et les Contrats de ruralité proposent deux cadres différents et génèrent des attentes et approches différentes.

Les Contrats de ville ont partiellement intégré la question sportive durant leur élaboration. Outre qu'au cours de celle-ci les acteurs du sport ont été peu impliqués, les données compilées dans les diagnostics (2/3 des Contrats en présentent) sont essentiellement rédigées sous l'angle de la cohésion sociale. De fait, le sport est peu présent dans le pilier « Cadre de vie » voire quasiment absent du pilier « Emploi – Développement économique ». Lorsqu'il est question de sport, les Contrats développent une approche consistant à **utiliser les activités physiques et sportives comme un support / un outil pour atteindre d'autres objectifs**. Trois-quarts des Contrats comprennent des fiches actions sur le sport, et celles-ci sont ainsi globalement en lien avec **l'inclusion sociale des jeunes, la santé, la discrimination générée**. L'accessibilité aux équipements est également abordée.



De leur côté, **les Contrats de ruralité traitent quasiment tous de sport**, quoiqu'à des niveaux variables. Ce sont **dans les enjeux d'attractivité (souvent liés au tourisme), de mobilités et de la cohésion sociale** que les activités physiques et sportives apparaissent. Les Contrats de ruralité s'intéressent moins aux défis sociétaux que le sport peut aider à relever qu'à la pratique sportive en tant que telle, et aux conditions de celle-ci. Les infrastructures sont ainsi au cœur des objectifs et des projets (c'est le cas des % des Contrats de ruralité), qu'il s'agisse de voies vertes, de centres nautiques, d'aménagement de plan d'eau, de gymnases, de terrains de grands jeux, de parcours santé...

Les activités physiques et sportives dans la vie des Contrats

La tendance est plutôt dynamique sur les Contrats de ville : deux-tiers des territoires ayant répondu à l'enquête indiquent bien ou assez bien prendre en compte le sport dans la vie du Contrat, dont la moitié estiment que cette prise en compte est en progression. Un certain nombre de territoires identifient **un vrai apport du sport pour les quartiers et leurs habitants** : ils mettent en avant le développement de nouveaux partenariats (dont le lien avec les habitants), le renforcement de la pratique notamment féminine (la place des filles dans les équipements sportifs extérieurs en particulier) et la capacité renforcée à capter des publics pour aborder d'autres sujets (l'alimentation, la santé, la citoyenneté, l'insertion professionnelle, l'environnement...). Les territoires indiquent également que cela contribue à valoriser le tissu associatif sportif et son rôle social structurant en proximité des habitants. Quoique la grande majorité des Contrats aient programmé des actions se rapportant à une entrée sport, **des « marges » (importantes) de prise en compte apparaissent** :

- Près des deux-tiers des territoires ayant répondu à l'enquête estiment que **le nombre d'actions « sport » est faible au regard des enjeux du territoire**.
- Le sport a **une faible traduction opérationnelle sur les piliers du cadre de vie et du développement économique – emploi**.

- Les territoires identifient **des sujets qui restent en retrait** : la pratique non fédérale, le handisport et le sport adapté, les publics empêchés (sur la cohésion sociale), la professionnalisation (sur l'emploi) et la mobilité (sur le cadre de vie).
- Si des collaborations se sont nouées entre les acteurs « classiques » des Contrats de ville et **les acteurs du sport**, ces derniers **sont encore peu impliqués** dans les instances et **très peu déposent des projets lors des programmations**.
- **Enfin, le sport reste faiblement porté** : 1/3 des Contrats identifient un référent et environ 10% ont mis en place un groupe de travail.

Ces marges de progression constituent un horizon d'autant plus réaliste que **les trois-quarts des territoires qui ont répondu à l'enquête indiquent qu'ils comptent renforcer la place du sport** dans l'action publique partenariale vers les quartiers prioritaires d'ici à 2020.

Du côté des Contrats de ruralité, les actions prévues sur le sport sont globalement engagées, sans retard. Quoique le sport ait été initialement positionné sur des enjeux d'attractivité, de mobilité et de cohésion sociale, des actions ont aussi été engagées en lien avec les autres volets (santé, bourgs centres, transition écologique). Les dimensions investies sont 1/ l'amélioration de l'offre sportive, sa diversification voire son accessibilité (via les infrastructures et leur répartition sur les territoires), et 2/ le développement du tourisme sportif (en veillant à toucher aussi bien les touristes que... la population locale). Le travail engagé s'appuie (très) peu ou pas sur un pilotage de l'entrée sport (pas de groupe de travail, très peu de référent). Les territoires identifient **des avancées sur l'amélioration de l'offre sportive et, en conséquence, le développement de la pratique sportive**, avec une optimisation des ressources financières et de l'innovation. Ils mettent en avant 1/ l'installation d'une offre nouvelle d'équipements 2/ présentant des caractéristiques plus adaptées à la diversification de la pratique voire 3/ la mise en place d'un dialogue territorial autour du sport. Parmi les territoires ayant répondu à l'enquête, la moitié compte renforcer la place du sport dans les projets d'investissement du territoire.

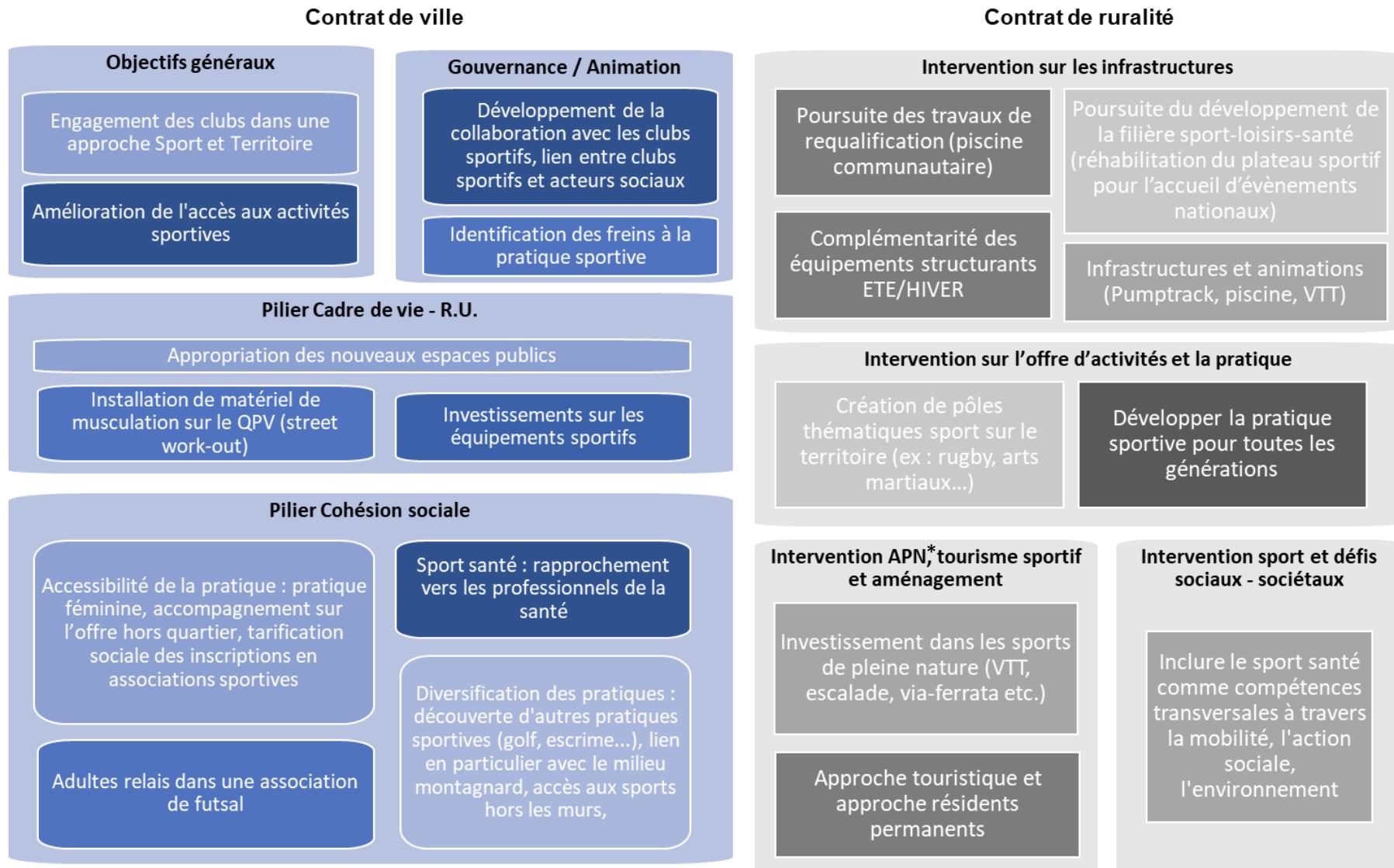
Ce qui a favorisé ou freiné la prise en compte du sport dans les Contrats

PRINCIPAUX FACTEURS LEVIERS	PRINCIPAUX FACTEURS BLOQUANTS
<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique, voire la volonté d'investir de nouveaux champs d'action - L'initiative d'un ou plusieurs acteurs du sport, leur capacité à porter un projet, à s'inscrire dans la stratégie du territoire et le cadre d'un dispositif - La connaissance du territoire sous l'angle du sport (offre / demande, besoins...) et l'intensité des besoins (vétusté des équipements par ex.) - Un « réservoir » de projets « sous le coude » - La reconnaissance du sport comme un acteur central de la cohésion sociale d'un territoire et de la vie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Des priorités politiques orientées par ailleurs, voire des besoins qui ne sont pas pertinents au regard des cadres d'action (notamment en termes d'investissement sur les CDR) - L'absence de dynamique territoriale du sport, avec un manque de transversalité (entre services, entre échelles communale et intercommunale) - Le manque d'assise en termes de pilotage (diagnostic incomplet, faible traitement stratégique, objectifs peu ou pas priorisés, absence de cadre d'animation sur le sport...) - Un manque de connaissance des initiatives existantes et réussies par ailleurs et qui pourraient donner des idées - La difficulté d'impliquer les acteurs du sport dans des cadres territoriaux plus larges, et le manque de propositions de leur part

En bref, à retenir...

L'appétence d'un certain nombre de territoires à prendre davantage en compte le sport dans leur Contrat est manifeste. D'autres acteurs sont cependant dans une situation moins avancée. En tous les cas, des besoins remontent, pour 1/ intégrer le sport dans une réflexion territoriale en lui donnant aussi cette envergure, 2/ créer une dynamique partenariale à tous niveaux (collectivités locales, clubs et tissu associatif), 3/ donner à voir les ressources et cadres existants pour s'investir 4/ en soutenant la capacité des associations sportives (leurs compétences), ainsi que des opportunités nombreuses pour développer la « surface » d'action du sport.

Les registres des projets remontés par les territoires souhaitant renforcer la prise en compte du sport



* Activités de Pleine Nature